

LE MONTREAL

Rédaction et Administration: 714 RUE SAINT-J. MONTREAL. TELEPHONE: REDACTION: Main 7460. ADMINISTRATION: Main 7467.

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: Canada et Etats-Unis \$3.00. Union Postale \$6.00. Edition Hebdomadaire: Canada \$1.00. Etats-Unis et Union Postale \$1.50.

Directeur: HENRI BOURASSA.

FAIS CE QUE DOIS!

LA CONFERENCE DE M. SMITH

Nous nous demandons à quoi pouvait bien songer le rédacteur de la Gazette, qui dans le journal de ce matin, donne, pour titre au compte-rendu de la conférence de M. Smith au Canadian Club: Sharp Raps for the Nationalists; R. C. Smith, K.C., Condemns efforts to win Cheap popularity by Sectional Appeals...

Nous avons lu le compte-rendu de la Gazette. Nous voyons bien que M. Smith veut que le Canada prenne une plus large part du fardeau de la défense impériale et qu'il dénonce les gens qui font appel aux passions de race, aux intérêts de clan.

Mais en quoi cela peut-il bien intéresser les nationalistes et M. Bourassa? Dans toute la campagne actuelle — et la conférence de M. Smith porte exclusivement sur la question de nos relations avec la métropole — nous nous sommes constamment efforcés d'écartier du débat toute question de race, tout intérêt de caste ou de groupe.

Nous avons demandé que l'on consulte, non pas le peuple de la province de Québec seulement, mais celui de toutes les provinces, déclarant que nous nous soumettrions loyalement au verdict de la majorité.

Nous avons pris exactement la même attitude que des journaux anglais comme le Weekly Sun, le Farm and Dairy; nous n'avons pas employé un argument qui ne se fût trouvé à sa place sur les lèvres d'Anglo-Canadiens comme Goldwin Smith, le professeur Marshall, M. McCurdy, M. W.-L. Smith, qui sont aussi fiers de leur race que le peut être M. R.-C. Smith.

Aussi bien M. Smith ne mentionne-t-il pas une seule fois dans sa conférence — du moins d'après le compte-rendu de la Gazette — le nom de M. Bourassa ou celui des nationalistes. Et nous nous demandons une fois encore à quoi pouvait bien penser le rédacteur de la Gazette en parlant de Sharp Raps for the Nationalists.

Et si le rédacteur de la Gazette, et M. Smith lui-même, en veulent aux gens qui exploitent les préjugés et les intérêts de clan, ils n'ont qu'à tourner leurs batteries sur une partie des députés anglo et franco-canadiens qui de ce temps-ci fient du zèle pour l'Empire.

M. ROBILLARD

M. Robillard est de retour. Faut-il l'avouer, la nouvelle n'a surpris que peu de gens.

Oh! nous ne voudrions pas insinuer que M. Robillard a précautionneusement et intentionnellement mis entre lui et les tribunaux de son pays la très utile ligne 45ième. Mais le public se faisait généralement un petit calcul dont l'événement a magnifiquement vérifié l'exactitude.

La session provinciale est fixée au 15 mars, se disait-on. La loi décreta qu'aucune procédure en invalidation d'élection ne pourra être faite dans les dix jours qui précèdent. Quinze jours dix, cela fait cinq, vous verrez qu'il ne se passera pas de longues heures après le 5 mars sans que nous ayons le plaisir de revoir l'excellente figure de M. Robillard.

Et de fait, le 6 au matin, M. Robillard, introuvable jusque-là, apparaissait rayonnant dans les rues de sa bonne ville de Montréal.

Simple coïncidence du reste! Personne n'aura la cruauté de supposer que M. Robillard ait pu faire des calculs analogues à ceux du public, et deviner que le 6 mars au matin, il tomberait sous la protection de l'immunité parlementaire.

Interrogé par un journaliste, M. Robillard aurait déclaré, d'après le Canada de ce matin:

"J'arrive d'un voyage que j'ai l'habitude de faire tous les printemps dans l'intérêt de mes affaires. Cette année, comme par les années passées, je suis allé aux Etats-Unis pour mes affaires, mais de plus j'ai fait un voyage d'étude, même si je n'y avais pas eu autrement d'intérêt.

Et M. Robillard ajoute, avec une candeur qui ferait honneur à M. Gouin dans ses meilleurs moments: "J'ai été fort surpris, à mon arrivée, d'apprendre que l'on avait fait autant de bruit autour de mon absence."

Evidemment, on pouvait se douter que l'on attaquerait, devant les tribunaux, la validité de son élection; qu'on l'accusait d'avoir usurpé un mandat de député, etc. Il ne pouvait soupçonner que les avocats de la partie

LES ETUDIANTS

La Patrie publiait hier, au fond de sa sixième page, la note suivante:

Messieurs J.-B. Cloutier, E.E.M., J.-E.-R. Leblond, E.E.M., et Albert Dumas, E.E.M., tous étudiants de l'Université Laval de Québec, nous écrivent pour affirmer que leurs signatures au bas de la pétition contre le bill de la marine n'ont pas été obtenues par surprise, contrairement à ce que la "Patrie" a publié, sur la bonne foi de son correspondant régulier de Québec.

D'un autre côté, nous avons en mains des lettres d'autres étudiants de Laval, déclarant que leurs signatures à eux ont été réellement obtenues par surprise.

Dont acte.

Pourquoi ces messieurs qui déclarent "que leurs signatures à eux ont été réellement obtenues par surprise", qui portent ainsi contre les organisateurs du pétitionnement une accusation très grave, tout en s'insultant à eux-mêmes un magnifique brevet d'étourderie, ne donnent-ils pas publiquement leurs noms?

Or, s'ils ont autorisé la Patrie à se servir de leurs lettres, pourquoi ne les jette-t-elle pas elle-même dans le domaine public?

Nous constatons en passant que les tentatives destinées à incriminer la valeur des pétitions signées par les étudiants ont un piètre succès.

La plupart de ceux qu'on a désignés comme mécontents, ont protesté qu'ils avaient agi en pleine connaissance de cause et de leur libre mouvement.

Quant aux protestations anonymes, on avouera qu'il serait puéril d'en tenir compte. Une signature publiquement apposée à un acte public, ne se retire que par une déclaration aussi publique.

Quant aux étudiants de Montréal, pas une rectification ne s'est produite et le fait reste, en dépit des attaches de parti, des intérêts personnels que certains peuvent avoir à ménager, et des divergences d'opinion inévitables, la quasi-totalité des étudiants de Laval ont nettement et publiquement réclamé l'appel au peuple par voie de plébiscite.

Si les députés avaient seulement autant de courage et de cranerie que les étudiants!

Mais l'on peut toujours se consoler en songant que les députés ne sont pas inamovibles, et que c'est, pour beaucoup, parmi les étudiants d'aujourd'hui que se recruteront les députés de demain.

LES PETITIONS

Nous continuons de recevoir chaque jour, et des endroits les plus divers, des pétitions en faveur de l'appel au peuple. Certaines sont particulièrement topiques, comme celle qui nous vient de Saint-Hilaire, la paroisse même de M. Brodeur, le promoteur du projet de loi.

D'autres sont infiniment touchantes, comme ce billet qui nous arrive du fond de la Colombie Anglaise, d'où quatre bons Canadiens, employés dans les chantiers, nous écrivent qu'ils sont de tout coeur avec nous.

Ces braves gens n'ayant pas sous la main de papier ministériel, ont simplement coupé dans un numéro du Devoir que leur avait envoyé un ami, la formule d'appel au peuple, l'ont collée sur une feuille de papier à lettre ordinaire et ils ont signé.

Que l'on continue le pétitionnement, les députés finiront peut-être par ouvrir les yeux devant ce mouvement d'opinion. Les pétitionnaires en tout cas auront fait leur devoir, si leurs représentants ne font pas le leur.

Ces bons Orangistes

Le télégraphe nous annonce que la grande loge orangiste du Manitoba vient d'adopter un programme d'action politique. Cela débute, comme tous les manifestes de ce genre, par de retentissantes déclarations: droits égaux, pas de privilèges, etc.

Quant une minorité entend faire de pareilles déclarations dans les conseils orangistes, elle doit prudemment se demander quel coup on rêve de lui porter.

Cette fois-ci, on ne nous apporte rien de très nouveau: la vieille attente en faveur des écoles nationales et non confessionnelles; la reconnaissance de l'anglais comme seule langue officielle, etc.

LA POLITIQUE.

Dans les autres provinces.

ONTARIO

Le trésorier de la Province a déposé hier ses estimés pour le prochain exercice. Le gouvernement dépensera, durant cette période, la somme de \$7,623,745.

MANITOBA

Un député de l'opposition, accuse le premier-ministre, M. Roblin, d'avoir trompé la Chambre en déclarant, à la session dernière, n'avoir plus d'intérêt dans certaine compagnie subventionnée par la Province. Il s'offre à mettre son siège en jeu et réclame une enquête, que la majorité lui refuse.

Belle confiance!

La Patrie, commentant certains projets de loi déposés devant la législature de l'Ontario par M. Whitney, écrivait hier:

A Montréal nos rues appartiennent, autant qu'à la Ville, aux grandes compagnies. Elles ont obtenu à Québec la permission d'y planter des poteaux, d'y suspendre des fils, d'y ouvrir des tranchées, etc. C'est la propriété publique qui a été livrée aux exploitations privées par l'imprévoyance et la faiblesse de nos législateurs.

Le gouvernement de Québec est-il, comme celui d'Ontario, capable d'une action énergique qui nous rétablirait dans nos droits?

Sir Lomer Gouin et sir James Whitney sont des hommes d'action et de volonté. Les événements ont montré qu'ils ont l'un pour l'autre beaucoup d'admiration. Sir James et sir Lomer ont la garde des intérêts des deux plus vieilles provinces de la Confédération. Montréal et Toronto sont les plus grandes villes du Canada.

Nous sommes convaincu que le premier-ministre de Québec marchera sur les traces du premier ministre d'Ontario et débarrassera la Métropole des entraves qui peuvent nuire à sa liberté et paralyser son indépendance.

Nous avons rarement vu plus belle et plus candide confiance.

Mais la Patrie oublie-t-elle que, si les rues de Montréal "appartiennent, autant qu'à la Ville, aux grandes Compagnies", c'est dans une large mesure, la faute de M. Gouin lui-même.

Pour parer à la monstrueuse erreur commise — malgré lui, nous sommes heureux de le dire — au bénéfice de la Montreal Light, Heat and Power, M. Gouin n'a trouvé rien de mieux que de céder à trois ou quatre autres grandes compagnies les privilèges dont bénéficie la Montreal Light, Heat and Power.

De sorte qu'à l'heure actuelle, si la Canadian Light, si la Dominion et la Saragay, peuvent à leur gré élever les rues de Montréal — malgré la ville, — y planter leurs poteaux, c'est à M. Gouin qu'on le doit.

Et c'est même pour cela qu'on l'a baptisé Père du Peuple et protecteur de Montréal!

La Patrie est bien bonne d'espérer qu'il détruira un état de choses dont il est pour les trois-quarts responsable.

LES MARCHANDS DE MONTREAL

DEVANT LE COMITE EXECUTIF

Ils présentent leurs doléances, au sujet du règlement de la fermeture à bonne heure.

Une délegation d'au moins une cinquantaine de marchands de Montréal s'est présentée ce matin devant le Comité exécutif pour demander l'abrogation du règlement de la "fermeture à bonne heure".

M. E.-J. Bisillon, C.R., a pris la parole au nom des délégués. Il s'est efforcé de démontrer l'injustice de cette mesure. Il reconnaît que les commis de magasin ont droit au repos, mais croit qu'ils auraient obtenu le même résultat par la persuasion, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la Législature. Il cite le juge Loranger qui aurait déclaré dans une cause de Basson contre la Ville que ce règlement est "injuste et oppressif".

Il présente des requêtes demandant l'abrogation de ce règlement, portant les signatures de sept cents marchands, et rapporte le cas d'un pharmacien qui a reçu dix-sept sommations pour avoir ouvert son établissement au public les mercredis et jeudis soirs. Il fait observer le préjudice que cela cause aux Juifs, contraints, par les prescriptions de leur religion, de fermer leurs magasins le vendredi soir. L'épicier doit aussi fermer son magasin deux soirs par semaine alors que les Grecs et les Italiens lui font une certaine concurrence font affaires le dimanche.

Il demande au Comité, s'il ne peut abroger le règlement, de bien vouloir au moins, en suspendre la mise en vigueur.

M. Messier dit qu'il a été poursuivi pour avoir vendu des sous-vêtements à une émigrante qui en avait un pressant besoin, pour ses petits enfants, et un chapeau à un monsieur qui avait eu la mauvaise fortune de perdre le sien, un soir de "fermeture à bonne heure".

M. W.-B. Baikie, négociant en appareils photographiques, rue Peel, demande de préemptoirement que le règlement soit abrogé. Ses commis n'ont pas pu faire cette protection, ils se sont perdus à 6 heures tous les soirs; la loi lui interdit, à lui, de retourner à son établissement, si son désir y travailler. M. McKenna, ancien ébéniste, parle aussi dans le même sens, et déclare que ce règlement n'offre des avantages qu'aux propriétaires de boutiques. Quelques autres marchands demandent l'abrogation du règlement, entre autres un aveugle, qui vend de petits instruments de musique, et qui déclare que depuis sa mise en vigueur, il a perdu \$450.

M. Bisillon ajoute qu'il connaît plusieurs marchands à qui ce règlement a causé préjudice, et il conclut en demandant qu'on le soit pas, en prescrivant qu'on ne devra pas continuer les commis de magasin à travailler plus d'un certain nombre d'heures par semaine.

Le Dr Lachapelle, commissaire, promet que le Comité mettra cette question à l'étude, et fera rapport au Conseil du résultat de ses délibérations et de ses conclusions.

M. Abraham Blumenthal et Poirier parlent en faveur du maintien du règlement.

Procédures étranges à Toronto

Toronto, 8 mars. — Dans une poursuite intentée par Elizabeth Rogers à James McTarnay et à William Gallagher, le juge Winchester a qualifié d'insoles les procédures qui avaient été prises. Le jury suivant les instructions du juge a prononcé un verdict qui accorde à la demanderesse \$500, avec dépens.

Le récit fait par les témoins révéle les événements assez remarquables. Mademoiselle Rogers, qui s'occupe de comptabilité, demeure au No 16 de la rue Marion. Elle sous-locuait des appartements à M. et Mme Maddocks, Gallagher qui est un ami des Maddocks leur prêtés \$70.00 au taux de 125 pour cent par mois, avec garantie sur meubles. Quant les débiteurs firent défaut de payer, Gallagher céda les meubles à McTarnay qui fit charger de percevoir sa créance. Le 6 novembre McTarnay se rendit au domicile de Mademoiselle Rogers et y pratiqua une saisie sur des effets valant au moins \$100.00. Des voisins avaient averti les gens qui accompagnèrent l'huissier que les meubles en question appartenaient à Mademoiselle Rogers.

Gallagher a nié avoir jamais autorisé McTarnay à faire la saisie, celui-ci a aussi nié avoir agi comme agent de Gallagher, mais après avoir entendu la preuve le jury a rendu un verdict qui octroie à la demanderesse le plein montant des dommages qu'elle réclamait.

La commune d'Oka et les Indiens

L'hon. juge Hutchison, a rendu jugement dans le procès fameux des sauvages d'Oka contre le Séminaire de Saint-Sulpice, déclarant que les Sulpiciens sont les seigneurs du Lac des Deux-Montagnes et que les sauvages devaient se soumettre à leurs règlements. Les Indiens réclamaient possession de la commune, coupant un peu partout du bois de chauffage et laissant promener leurs bœuf dans les rues du village à toute heure, sous prétexte que le pâturage était libre.

L'honorable juge Hutchison, faisant l'historique de cette cause, a retracé l'origine de la propriété française du lieu à la Compagnie des Cent Associés qui la céda au Séminaire de Paris.

Après les témoignages entendus, et les documents produits en Cour, l'hon. juge conclut:

"On peut voir que tout droit qui aurait pu être conféré aux indigènes, quant à l'occupation des terres du Lac des Deux-Montagnes a été ignoré dans l'article 40 de la capitulation de Montréal, excepté le droit de réclamer au Séminaire de Montréal l'instruction des enfants et les soins spirituels."

L'action intentée par Angus Corinthe et al., ex-qualité aux MM. de Saint-Sulpice de Montréal, est donc renvoyée avec déni, à l'exception des obligations que le Séminaire a envers les dits demandeurs et les Indiens qu'ils représentent.

O. H.

Le Statu Quo, c'est le salut!

En restant comme nous sommes, personne ne peut nous demander de marcher.

Avec une loi comme celle que l'on veut passer, il suffirait que quelques exaltés demandent l'intervention du Canada, pour que l'Angleterre prenne le Canada au mot et lui dise: "C'est bon, envoyez vos soldats et vos vaisseaux."

C'est ce que le "Canada", journal ministériel, disait le 5 octobre 1903

"Il suffirait de quelques exaltés, passant une résolution et demandant l'intervention, pour que l'Angleterre prenne le Canada au mot et lui dise: C'est bon, envoyez vos soldats et vos vaisseaux. Et nos braves Canadiens seraient obligés d'aller se battre pour les beaux yeux de la Macédoine et pour la grande joie des Bachibouzoucs. Tandis qu'en restant comme nous sommes, personne ne peut nous demander de marcher. Que ceux qui passent des résolutions y aient si cela leur plat, mais les Canadiens ne marchent pas! AH! OUI, LONGTEMPS. LE STATU QUO, C'EST NOTRE SALUT, MAINTENONS PERME. MENT AU POUVOIR SIR WILFRID LAURIER QUI A DONNE AU PEUPLE CANADIEN L'ASSURANCE DE NE PAS LAISSER ENTRAINER NOTRE PAYS DANS LE TOUBILLON MILITAIRE, NI DANS LES QUERELLES D'AUTRUI. NOUS SOMMES BIEN, RESTONS COMME NOUS SOMMES."

(Le "Canada", numéro du 5 octobre, 1903.)

LETTE D'OTTAWA

A UN AUTRE JOUR L'AFFAIRE LUMSDEN.—VERBA, VOCES, PRÆTEREBAT Nihil.—M. LACHANCE PARLE.—M. PELREY VEUT DES ELECTIONS GENERALES.—M. CROCKETT N'A PAS LA MENTALITE CANADIENNE.—PRETONS-LA A TOUT LE MONDE.—M. TURCOTTE DE QUEBEC DIT QUE C'EST UNE VIEILLE LUNE.—LE POINT NEURALGIQUE.—LE RENVOI A SIX MOIS.—UN CONCOURS D'ABSURDITE.

Ottawa, 8 mars.

On croyait hier, que la séance roulerait sur la démission de MM. Lennox, Barker et Crothers, membres oppositionnistes du comité chargé de lire au clair l'affaire Lumsden. Il n'en a rien été. La partie est remise à plus tard, mais l'on y reviendra ces jours-ci.

On a donc dû retourner au bill Brodeur, dont on se dégoûte, mais qu'il faut expédier. Cinq ou six députés en ont pris une tranche; il en reste encore pour deux séances au moins, malheureusement.

A un moment donné, il n'y avait pas vingt-cinq députés, à la séance.

M. Lachance, de Québec nous a donné le premier son avis. Il est substitué du procureur-général, à Québec. Aux assises, il a pris, peut-être à son insu, le goût des phrases déclamatoires. Ce genre, on le sait, fleurit dans les salles d'audience. M. Lachance lui a aidé à fleurir ici aussi; il y existait déjà.

Monsieur Lachance votera pour la mesure Brodeur. Si l'on résumait son discours à cela, l'on ne serait point injuste; il ne nous a dit à part cela, que de belles phrases, ou nous avons saisi ceci: "Le Canada ne peut laisser ses côtes sans protection, les Etats-Unis peuvent nous vouloir la guerre, plus tard, le Japon aussi; il importe de s'y préparer. L'Angleterre peut bien n'être pas impénétrable, et comme nous ne voulons point passer sous le drapeau d'une autre nation, il faut créer une flotte canadienne. Nous la mettrons au service de l'Angleterre, jusqu'à ce que l'évolution du pays nous vaille l'indépendance. Ce jour-là, nous pourrions tenir tête à qui voudrait nous annexer ou nous joindre, comme colonie, à son empire."

M. Lachance estime qu'on ne peut reprocher de parler d'indépendance canadienne. Un gouverneur-général, vers 1860, a déjà invité le Canada à se séparer de la métropole, et le "Times" de l'époque approuvait cette idée.

M. Turcotte, de Nicolet, nous avait déjà dit cela, ou quelque chose d'approchant. N'ayons donc point.

Le discours de M. Pelrey, conservateur d'Argenteuil, n'offre, lui non plus, en substance rien de la question; il a dit en peu de mots: "La question est neuve. Il faut faire quelque chose pour l'empire, mais il est difficile de définir au juste quoi. Le peuple ne le sait point encore. Et le plan du cabinet, puisqu'il ne correspond point à la résolution du 29 mars, ne peut recevoir l'approbation de la Chambre."

D'après les apparences, M. Pelrey, votera pour le rejet du bill, et approuvera la résolution Brodeur. Il n'a point exprimé quelle attitude il entend prendre à l'égard de l'amendement Monk. C'est très important de le savoir, puisque M. Pelrey représente un comté de Québec (Argenteuil) à Ottawa.

M. Molloy, McAllister, Herron, Marshall, ont clos le débat, par hier soir.

On parle maintenant d'une nouvelle proposition: l'opposition, en bloc, demanderait à la chambre de voter le renvoi du bill à six mois. Ceci équivaut à en demander le rejet pur et simple. Il n'est pas invraisemblable que la gauche fasse une telle démarche. C'est ce que je pourrais, je crois, vous dire avec certitude d'ici quelques jours.

GEORGES PELLETIER.

Les marchands en gros sont victorieux

Après un procès qui a duré deux ans, le juge Falconbridge, a renvoyé la partie plaignante à Toronto contre la Canadian Wholesale Grocers Guild. Cette association était accusée de conspirer pour restreindre le commerce et de produire une hausse des prix. Ce procès, qui a été initié en septembre 1907, a coûté à la défenderesse près de \$12,000. Ce sont des conventions intervenues entre des manufacturiers et des marchands en gros qui ont fait surgir.

Le juge Falconbridge a, dans son jugement, exprimé l'opinion que la situation commerciale était très précaire, et que les marchands de gros avaient le droit de conclure en vue de protéger leurs intérêts. M. Stanley Coste, secrétaire de l'association des épiciers en gros du Canada, s'est déclaré très satisfait de ce jugement.

# La Catastrophe de la Passe Roger

### Sur soixante et une victimes, treize seulement ont été retrouvées.—Deux autres avalanches emprisonnent un train de passagers.

Vancouver, 5 mars.—Il s'en est fallu de peu que l'on ait encore une nouvelle catastrophe à déplorer. Hier après-midi, une minute après le passage du train No. 97, une formidable masse de neige s'est abattue sur la ligne, à quelques milles de Field.

Le train contenait une centaine de passagers, dont beaucoup habitent Montréal et Winnipeg.

Les voyageurs sont maintenant à Field, mais leur train est bloqué entre l'avalanche de hier après-midi et celle de la Passe Roger où l'on continue à déloger les corps des malheureux victimes.

A moins de complications, la ligne sera remise en ordre du côté est ce soir.

Quant à celle qui a été obstruée samedi, il s'écoulera bien du temps encore avant qu'elle soit praticable. De mémoire d'homme, on n'a jamais vu une avalanche plus formidable.

Dimanche après-midi, la neige a retombé à trombes et ce fait retarde encore les travaux.

Plusieurs centaines d'hommes sont occupés au déblaiement.

Un autre train de secours, remorquant une forte charge est arrivé de Calgary, surintendant des télégraphes.

Dans l'autre direction, les opérations sont sous les ordres du surintendant général Price et du Gérant Bury. On a retiré hier les cadavres de deux contremaîtres Johnson et Wiland, ce qui porte à treize le nombre des retrouvés. Il y avait au moment du désastre, 24 blancs et 37 Japonais.

Le premier ministre de la Colombie Anglaise, M. Brice, a fait l'éloge de deux victimes du devoir, à la séance d'hier. Une résolution de condoléance a été votée.

# La situation à Philadelphie

### La police prétend qu'il n'y a que 18,000 ouvriers en grève.—L'Etat serait menacé d'une grève générale.

## DESORDRES GRAVES HIER

Philadelphie, 8 mars.—Le chef de police qui a fait faire une enquête dans les établissements industriels de la cité, affirme que le nombre des grévistes n'atteint pas 20,000.

De leur côté, les chefs du mouvement disent que au moins 125,000 hommes ont quitté le travail et que la police cherche à diminuer l'importance de la démonstration.

Les ouvriers occupés aux chantiers de construction maritimes, ont reçu l'ordre de rester dans leurs quartiers pendant toute la durée du conflit; de cette façon, les marins ne se mêleront pas aux troubles qui pourraient se produire.

Sur avis du secrétaire de l'association des détailliers de spiritueux, les buviers et les hôteliers dans les centres où il y a agitation, ont fermé leurs établissements.

A une assemblée tenue rue Brown, au Lyceum du travail, de violents discours ont été prononcés par les chefs des Unions. Ils ont dénoncé l'administration municipale qui cherche à empêcher les employés d'arriver à leur but. Ils ont aussi critiqué l'emploi des nègres comme constables.

La commission a plusieurs autres droits, la police est intervenue; il y a eu de nombreux coups échangés et les revolvers se sont mis de la partie. Un grand nombre de personnes ont été transportées dans les hôpitaux et plusieurs sont gravement atteintes.

On a aussi continué les attaques contre les chars et les vitres ont volé en éclat pendant toute la journée.

Il est remarqué que les chefs ouvriers veulent déclarer une grève générale de sympathie dans tout l'Etat de Pennsylvanie.

Le Président de l'Union Centrale, a pitié d'abord déclaré que les ouvriers étaient unanimes en faveur d'une décision de l'espèce.

On espère que le mouvement commencé hier par l'association des hommes d'affaires va aboutir à un prompt règlement du conflit.

Elle fait un appel à tous les commerçants, manufacturiers et hommes de professions, pour attaquer les fautes de troubles que les grévistes, et prendre tous les moyens possibles pour rétablir la paix et le bien-être dans la ville à brève échéance.

On sait que déjà cette organisation avait proposé son intervention à la Compagnie et au maire. Rebuffa pour arbitrer le différend, mais ses offres ont été repoussées.

# Création de tribunaux pour enfants

### CETTE QUESTION VIEND DEVANT LE COMITÉ EXECUTIF, LEQUEL SE MONTRE FAVORABLE AU PROJET.

A la dernière séance du comité exécutif, samedi matin, M. le maire a déposé devant les commissaires une lettre dans laquelle M. Choquet, juge de la Cour des Sessions et président de la Société protectrice de l'enfance, prie la ville d'assurer le gouvernement provincial de son entière adhésion au projet des tribunaux pour enfants. M. le juge émettait l'opinion que la création de ces tribunaux était urgente à Montréal, et exprimait l'espoir que la ville marchandait pas son appui à l'oeuvre nouvelle.

Cette lettre en était jointe une autre de M. Gouin, déclarant que le procureur général proposait à son conseil, pourvu que Montréal voudrait bien consentir à remplir les conditions que le statut fédéral impose aux autorités municipales. La lettre établissait encore la nécessité d'avoir une maison de refuge temporaire pour les délinquants et une école d'industrie différente de l'école de réforme. La rémunération du juge et des tuteurs exigera aussi le vote de crédits spéciaux. Il n'est que que Montréal fasse sa part dans l'oeuvre de ces enfants comme la province, d'ailleurs, fera la sienne.

M. Ethier, l'aviseur légal de la ville, qui était présent, annonça qu'un amendement à la charte serait proposé à la Commission des règlements, et que son adoption permettrait à la ville de conclure avec le gouvernement une entente relativement aux frais de la fondation projetée.

M. le maire et les commissaires approuvèrent cordialement le projet et se sont réjouis que la ville fasse sa part.

# A la Côte S. Paul

### CONFERENCE SUR L'ALCOOLISME

Jendi soir, à 8 h. précises, dans la salle de l'Hôtel-de-ville, de la Côte S. Paul, M. le Dr Edmond Dubé, donnera une conférence sur l'alcoolisme.

Cette conférence qui sera donnée sous les auspices de l'Association Médicale de Montréal, sera accompagnée de projections lumineuses et l'entrée de la salle sera gratuite.

# Bureau de Poste.

Un nouveau bureau de poste (succursale) a été ouvert chez M. W. Blanchard, No 815 avenue S. Notre-Dame, près de la rue Richmond. Pour le présent ce bureau ne s'occupera que de la vente des timbres et recevra les lettres recommandées.

# Contre la marine de guerre

## COMTE DE BEAUHARNOIS

De la ville de Beauharnois nous arrive une pétition antimilitariste couverte de 231 signatures.

## MONTREAL

M. J.-V. Ledue, 188 rue Désery, nous transmet des pétitions portant des centaines de noms en faveur de l'appel au peuple; et il va continuer d'en faire signer d'autres.

## COMTE DE MATANE

De la paroisse de S.-Pierre-du-Lac, (Cedar Hall) comté de Matane, on nous adresse, avec prière de la transmettre à Ottawa, une importante pétition réclamant le plébiscite.

## COMTE D'YAMASKA

Le Conseil municipal de S.-David, à sa réunion du 7 mars, a voté une résolution déclarant que les conseillers, ainsi qu'à les contraires, de cette paroisse sont énergiquement opposés au projet de loi navale et réclament l'appel au peuple.

## COMTE DE CHAMELY

On nous écrit, de Valence, que si demain l'on faisait un plébiscite, cette paroisse, pourtant essentiellement militaire, donnerait 53 votes sur 1 en faveur du statu quo.

Mais ce n'est pas la ce qui empêche M. Victor Geoffroy de dormir... Au moins d'ici les prochaines élections.

## AU PARLEMENT

La présentation des pétitions Ottawa, 7 mars 1910.

M. Monk a présenté hier les pétitions suivantes réclamant le plébiscite: 1. Pétition de S. Duce (Maskinonge), 121 signatures.

1. Pétition de Rivière à Pierre, (Portneuf), 122 signatures.

1. Pétition de S. Joseph (Co. de S. Hyacinthe), 57 signatures.

1. Pétition de S. Barnabé, (Co. de S. Hyacinthe), 128 signatures.

1. Pétition de S. Ambroise, (Chicoutimi), 56 signatures.

1. Pétition de Montréal, 15 signatures.

1. Pétition de Montréal, 90 signatures.

1. Pétition de Montréal, 73 signatures.

1. Pétition de Montréal, 70 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 116 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 13 signatures.

1. Pétition de Sainte-Thérèse de Blainville (Village), 126 signatures.

1. Pétition de Trois-Rivières, 1398 signatures.

Total: 2,395.

## COMTE DE NICOLET

On nous écrit de Nicolet: Je vous envoie, relativement au plébiscite de la "Patrie", une réponse que ce journal n'a pas encore publiée.

M. Louis Martin, correspondant des MM. Tarte et Nicolet, ayant consulté sur le besoin actuel d'une marine, les citoyens dont les noms suivent, ceux-ci ont répondu:

"Dans le moment actuel, nous considérons que le Canada n'a pas besoin de frégates ou de cuirassés... (L'expression) tellement énergique qu'il nous faut absolument la supprimer." (Signé) J.-O.S. DUFRESNE, J.-H.W. CRIPPAULT, J.-L.N. MILLER, JOSEPH BELLEROSE, Nicolet, 22 février 1910.

## COMTE DE BAGOT

On vient d'adresser la lettre suivante à M. J.-E. Marcell, député du comté de Bagot, Ottawa, 5 mars 1910.

M. J.-E. Marcell, Député du comté de Bagot, Monsieur le député,

Un grand nombre des électeurs du comté de Bagot, dont vous êtes le représentant à la Chambre des Communes, désirent d'entendre discuter les diverses propositions soumises au Parlement sur le problème de la défense navale, ont convenu pour dimanche matin, 13 mars courant, à 10 heures 20, à Upton, une assemblée à laquelle ils espèrent vous voir prendre part. Déjà plusieurs orateurs ont promis d'y assister.

Plusieurs de vos amis sont impatient de connaître l'état de votre entendement, et les raisons que vous avez à faire valoir pour la justice.

Le Comité d'organisation vous invite à cette assemblée avec ceux de vos collègues qui partagent vos opinions. Ils espèrent que vous vous rendrez aux vœux de tous vos et trouvant.

En attendant une réponse favorable, j'ai l'honneur d'être, Monsieur le député, votre dévoué organisateur.

## COMTE DE BELLECHASSE

Une assemblée antimilitariste de S.-Charles Par une température de plus favorable, au moins de cinq à six cents personnes assistaient à l'assemblée tenue dimanche, à S.-Charles de Bellechasse, par M. J.-O. Lavallée, notaire d'Armagh, pour discuter le projet de loi navale.

Après avoir exprimé son regret de l'absence du député, M. O.-E. Talbot, qui n'avait pas cru devoir se rendre à l'invitation pressante qu'on lui avait adressée, M. Lavallée fit à grands traits l'exposé du fameux projet, et dans un vigoureux plaidoyer, il montra les côtés contradictoires du bill Brodeur. Il dénonça l'étonnante volte-face du premier ministre, si acclamé à son retour de la conférence de Londres, en 1902, pour avoir défendu notre autonomie contre les tentatives chamberlainistes.

La création d'une marine de guerre n'est pas d'opportunité pressante. Si toutefois nous en avions besoin pour la défense de notre propre territoire, il serait moins que sage de la livrer au bon vouloir de l'Angleterre.

L'orateur contesta la prétendue protection que nous accorderait la Grande-Bretagne, au dire de certains journaux.

# Contre la marine de guerre

## COMTE DE BEAUHARNOIS

De la ville de Beauharnois nous arrive une pétition antimilitariste couverte de 231 signatures.

## MONTREAL

M. J.-V. Ledue, 188 rue Désery, nous transmet des pétitions portant des centaines de noms en faveur de l'appel au peuple; et il va continuer d'en faire signer d'autres.

## COMTE DE MATANE

De la paroisse de S.-Pierre-du-Lac, (Cedar Hall) comté de Matane, on nous adresse, avec prière de la transmettre à Ottawa, une importante pétition réclamant le plébiscite.

## COMTE D'YAMASKA

Le Conseil municipal de S.-David, à sa réunion du 7 mars, a voté une résolution déclarant que les conseillers, ainsi qu'à les contraires, de cette paroisse sont énergiquement opposés au projet de loi navale et réclament l'appel au peuple.

## COMTE DE CHAMELY

On nous écrit, de Valence, que si demain l'on faisait un plébiscite, cette paroisse, pourtant essentiellement militaire, donnerait 53 votes sur 1 en faveur du statu quo.

Mais ce n'est pas la ce qui empêche M. Victor Geoffroy de dormir... Au moins d'ici les prochaines élections.

## AU PARLEMENT

La présentation des pétitions Ottawa, 7 mars 1910.

M. Monk a présenté hier les pétitions suivantes réclamant le plébiscite: 1. Pétition de S. Duce (Maskinonge), 121 signatures.

1. Pétition de Rivière à Pierre, (Portneuf), 122 signatures.

1. Pétition de S. Joseph (Co. de S. Hyacinthe), 57 signatures.

1. Pétition de S. Barnabé, (Co. de S. Hyacinthe), 128 signatures.

1. Pétition de S. Ambroise, (Chicoutimi), 56 signatures.

1. Pétition de Montréal, 15 signatures.

1. Pétition de Montréal, 90 signatures.

1. Pétition de Montréal, 73 signatures.

1. Pétition de Montréal, 70 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 116 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 13 signatures.

1. Pétition de Sainte-Thérèse de Blainville (Village), 126 signatures.

1. Pétition de Trois-Rivières, 1398 signatures.

Total: 2,395.

## COMTE DE NICOLET

On nous écrit de Nicolet: Je vous envoie, relativement au plébiscite de la "Patrie", une réponse que ce journal n'a pas encore publiée.

M. Louis Martin, correspondant des MM. Tarte et Nicolet, ayant consulté sur le besoin actuel d'une marine, les citoyens dont les noms suivent, ceux-ci ont répondu:

"Dans le moment actuel, nous considérons que le Canada n'a pas besoin de frégates ou de cuirassés... (L'expression) tellement énergique qu'il nous faut absolument la supprimer." (Signé) J.-O.S. DUFRESNE, J.-H.W. CRIPPAULT, J.-L.N. MILLER, JOSEPH BELLEROSE, Nicolet, 22 février 1910.

## COMTE DE BAGOT

On vient d'adresser la lettre suivante à M. J.-E. Marcell, député du comté de Bagot, Ottawa, 5 mars 1910.

M. J.-E. Marcell, Député du comté de Bagot, Monsieur le député,

Un grand nombre des électeurs du comté de Bagot, dont vous êtes le représentant à la Chambre des Communes, désirent d'entendre discuter les diverses propositions soumises au Parlement sur le problème de la défense navale, ont convenu pour dimanche matin, 13 mars courant, à 10 heures 20, à Upton, une assemblée à laquelle ils espèrent vous voir prendre part. Déjà plusieurs orateurs ont promis d'y assister.

Plusieurs de vos amis sont impatient de connaître l'état de votre entendement, et les raisons que vous avez à faire valoir pour la justice.

Le Comité d'organisation vous invite à cette assemblée avec ceux de vos collègues qui partagent vos opinions. Ils espèrent que vous vous rendrez aux vœux de tous vos et trouvant.

# Contre la marine de guerre

## COMTE DE BEAUHARNOIS

De la ville de Beauharnois nous arrive une pétition antimilitariste couverte de 231 signatures.

## MONTREAL

M. J.-V. Ledue, 188 rue Désery, nous transmet des pétitions portant des centaines de noms en faveur de l'appel au peuple; et il va continuer d'en faire signer d'autres.

## COMTE DE MATANE

De la paroisse de S.-Pierre-du-Lac, (Cedar Hall) comté de Matane, on nous adresse, avec prière de la transmettre à Ottawa, une importante pétition réclamant le plébiscite.

## COMTE D'YAMASKA

Le Conseil municipal de S.-David, à sa réunion du 7 mars, a voté une résolution déclarant que les conseillers, ainsi qu'à les contraires, de cette paroisse sont énergiquement opposés au projet de loi navale et réclament l'appel au peuple.

## COMTE DE CHAMELY

On nous écrit, de Valence, que si demain l'on faisait un plébiscite, cette paroisse, pourtant essentiellement militaire, donnerait 53 votes sur 1 en faveur du statu quo.

Mais ce n'est pas la ce qui empêche M. Victor Geoffroy de dormir... Au moins d'ici les prochaines élections.

## AU PARLEMENT

La présentation des pétitions Ottawa, 7 mars 1910.

M. Monk a présenté hier les pétitions suivantes réclamant le plébiscite: 1. Pétition de S. Duce (Maskinonge), 121 signatures.

1. Pétition de Rivière à Pierre, (Portneuf), 122 signatures.

1. Pétition de S. Joseph (Co. de S. Hyacinthe), 57 signatures.

1. Pétition de S. Barnabé, (Co. de S. Hyacinthe), 128 signatures.

1. Pétition de S. Ambroise, (Chicoutimi), 56 signatures.

1. Pétition de Montréal, 15 signatures.

1. Pétition de Montréal, 90 signatures.

1. Pétition de Montréal, 73 signatures.

1. Pétition de Montréal, 70 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 116 signatures.

1. Pétition de S. Césaire de Nicolet, 13 signatures.

1. Pétition de Sainte-Thérèse de Blainville (Village), 126 signatures.

1. Pétition de Trois-Rivières, 1398 signatures.

Total: 2,395.

## COMTE DE NICOLET

On nous écrit de Nicolet: Je vous envoie, relativement au plébiscite de la "Patrie", une réponse que ce journal n'a pas encore publiée.

M. Louis Martin, correspondant des MM. Tarte et Nicolet, ayant consulté sur le besoin actuel d'une marine, les citoyens dont les noms suivent, ceux-ci ont répondu:

"Dans le moment actuel, nous considérons que le Canada n'a pas besoin de frégates ou de cuirassés... (L'expression) tellement énergique qu'il nous faut absolument la supprimer." (Signé) J.-O.S. DUFRESNE, J.-H.W. CRIPPAULT, J.-L.N. MILLER, JOSEPH BELLEROSE, Nicolet, 22 février 1910.

## COMTE DE BAGOT

On vient d'adresser la lettre suivante à M. J.-E. Marcell, député du comté de Bagot, Ottawa, 5 mars 1910.

M. J.-E. Marcell, Député du comté de Bagot, Monsieur le député,

Un grand nombre des électeurs du comté de Bagot, dont vous êtes le représentant à la Chambre des Communes, désirent d'entendre discuter les diverses propositions soumises au Parlement sur le problème de la défense navale, ont convenu pour dimanche matin, 13 mars courant, à 10 heures 20, à Upton, une assemblée à laquelle ils espèrent vous voir prendre part. Déjà plusieurs orateurs ont promis d'y assister.

Plusieurs de vos amis sont impatient de connaître l'état de votre entendement, et les raisons que vous avez à faire valoir pour la justice.

Le Comité d'organisation vous invite à cette assemblée avec ceux de vos collègues qui partagent vos opinions. Ils espèrent que vous vous rendrez aux vœux de tous vos et trouvant.

# Le paiement des taxes à l'hôtel de ville de Saint-Paul, où un percepteur devra se tenir deux soirs par semaine.

Les fonctionnaires de Ville Saint-Paul deviendront les employés de la cité de Montréal au même traitement que celui reçu au moment de l'annexion. Toutefois ces traitements ne peuvent pas être supérieurs à ceux payés par la cité pour le même emploi.

Le nouveau quartier prendra le nom de quartier Saint-Paul.

Il aura droit de nommer un échevin; il ne pourra pas être accordé plus de deux échevins dans les limites de Ville Saint-Paul; L'annexion datera du 1er janvier 1911.

M. Léon Daoust (échevin de Ville-S. Paul) a protesté contre les manœuvres de la municipalité de Ville-Emard, qui a résolu de demander à la Législature l'autorisation de s'annexer le territoire où est construite la fabrique de la "Montreal Spinning Co."

# Une statistique

Le Dr J. Bertillon nous prouve par des chiffres que les chances d'arriver à la vieillesse sont deux fois plus grandes pour les hommes que pour les femmes. C'est de 25 à 29 ans, par exemple, la chance de mourir avant d'atteindre 100 ans, pour un célibataire, c'est que de 5 à 10 pour 1,000 hommes mariés du même âge. Elle est de 15 à 20 pour 1,000 femmes mariées du même âge. Et la différence se retrouve à tous les âges suivants. Vous n'avez qu'à comparer: 14 (mariages) et 20 (34 ans) et 7 (mortalité des mariés du même âge); Et ainsi de suite. La différence persiste, en outre, jusqu'à l'extrême vieillesse. Les femmes mariées ont aussi une mortalité moindre que les filles du même âge, mais cette différence n'est que de 2 à 3 pour 1,000.

On dit aussi que d'autres statistiques sont formulées, et que si l'annexion est ouverte, on devra pourvoir jusqu'au bout le travail d'épuration.

Quand l'échevin Carter a fait une motion, demandant que l'administration de l'ancienne Ville-S. Louis soit soumise à un examen attentif on a fait entendre que la Ville n'avait pas autorité sur les faits accomplis avant l'annexion, et l'on en avait référé, au Comité exécutif. Depuis, les Commissaires ont reçu des lettres, indiquant sur quoi devrait porter l'enquête, et dans l'une d'elles il est question des \$2,500.

On dit aussi que d'autres statistiques sont formulées, et que si l'annexion est ouverte, on devra pourvoir jusqu'au bout le travail d'épuration.

Quand l'échevin Carter a fait une motion, demandant que l'administration de l'ancienne Ville-S. Louis soit soumise à un examen attentif on a fait entendre que la Ville n'avait pas autorité sur les faits accomplis avant l'annexion, et l'on en avait référé, au Comité exécutif. Depuis, les Commissaires ont reçu des lettres, indiquant sur quoi devrait porter l'enquête, et dans l'une d'elles il est question des \$2,500.

# L'ex-Premier-Ministre

## IL EST ASSEZ DANGEREUSEMENT MALADE A OTTAWA.

Ottawa, 8-M. Ross, l'ancien premier-ministre de l'Ontario, est dangereusement malade. Il souffrait, il y a quelques jours, d'une attaque de paralysie. Sa condition hier soir était considérée comme périlleuse. Sa femme et son fils, le député d'East, M. Gillespie, et son fils, le comte de Ross, sont constamment à son chevet. M. Ross a ses appartements à l'Hôtel Cecil, Ottawa.

# A N.-D. de Grâces

Le maire Tremblay et l'échevin A. Desrois ne se sont pas rendus à la séance mensuelle du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Grâces, hier après-midi, et il n'y a pas eu quorum. Il y avait cependant à l'ordre du jour, M. A. Desrois, a donné instruction au secrétaire de mande à tous ceux qui ont matières importantes; et le maire, M. Tremblay, avec la municipalité que c'est l'absence de ces deux membres qui paralyse les affaires.

# Le Polonium

## UNE DECOUVERTE DE MME CURIE

De M. Maurice Leclercq dans "l'Éclair", de Paris. Quand on demandait au savant M. Curie, pourquoi il ne voulait pas se laisser aller à l'écouter, celui-ci a répondu: "Le polonium, c'est un élément chimique qui se trouve dans la série de la radioactivité. C'est une découverte scientifique des plus importantes, car elle nous permet de mieux connaître les conditions de la vie ordinaire, tandis que les autres, sont tous supérieurs. Les journaux, sous la présence d'une ou de deux autres, ont pu constater que le polonium est un élément chimique qui se trouve dans la série de la radioactivité. C'est une découverte scientifique des plus importantes, car elle nous permet de mieux connaître les conditions de la vie ordinaire, tandis que les autres, sont tous supérieurs. Les journaux, sous la présence d'une ou de deux autres, ont pu constater que le polonium est un élément chimique qui se trouve dans la série de la radioactivité. C'est une découverte scientifique des plus importantes, car elle nous permet de mieux connaître les conditions de la vie ordinaire, tandis que les autres, sont tous supérieurs. Les journaux, sous la présence d'une ou de deux autres, ont pu constater que le polonium est un élément chimique qui se trouve dans la série de la radioactivité. C'est une découverte scientifique des plus importantes, car elle nous permet de mieux connaître les conditions de la vie ordinaire, tandis que les autres, sont tous supérieurs. Les journaux, sous la présence d'une ou de deux autres, ont pu constater que le polonium est un élément chimique qui se trouve dans la série de la radioactivité. C'est une découverte scientifique des plus importantes, car elle nous permet de mieux connaître les conditions de la vie ordinaire, tandis que les autres, sont tous supérieurs. Les journaux, sous la présence d'une ou de deux autres, ont pu constater que le polonium est



Veritables Courroies Tannees en Chêne... D. K. McLAREN, LIMITEE, 309-311 RUE CRAIG OUEST.

CALENDRIER MARDI, 8 MARS... TEMPERATURE... BAROMETRE... LE TEMPS QU'IL FERA.

CE SOIR COUES ET CONFERENCES... SYNDICATS OUVRIERS.

DEMAIN SEANCES ET REUNIONS... SYNDICATS OUVRIERS.

M. F. D. Monk à Hull... Club conservateur de Hull.

Feu J. B. L. Hould C. R. Trois-Rivières, S.-M. J.-B. L. Hould, C.R., ancien batonnier général de la province de Québec.

Au 65ième régiment LA REMISE DES LOCAUX AUX COMPAGNIES AVAL LIÉU DE-MAIN.

Les Coopératives LE BILL EST ADOPTE CE MATIN AU COMITE DES BANQUES.

Mort subite Mme Henry Tyler, 35 ans, est morte subitement hier soir sur la rue Mont-Royal près S.-Urbain.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

DECES Gregory FLYNN, 88 a., veuf, r. S.-André 609; Rose Corbell, 86 a., femme de François GORRY, cultivateur, r. Dorion, 386.

SEANCE DU CONSEIL DE VILLE

Le rapport du comité exécutif touchant le remaniement des salaires et du personnel de la Voirie est adopté. Un emprunt de \$5,000,000.

La séance d'hier après-midi, au Conseil municipal, a été longue et assez mouvementée. Le point saillant a été la présentation du rapport du Comité exécutif, touchant le remaniement des salaires et du personnel de la Voirie.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

Le Conseil des Métiers et du Travail envoie au Conseil municipal une résolution inscrite au procès-verbal de sa séance du 3 mars, demandant que les traitements des Commissaires ne soient pas augmentés avant que les salaires des petits employés l'aient été.

M. PERODEAU MINISTRE

QUEBEC, 8. (Dépêche spéciale).— M. Pérodeau, membre du Conseil législatif, vient d'être fait ministre sans portefeuille. C'est la conséquence du passage de M. Allard à l'Assemblée législative.

LE DUC DE CONNAUGHT NE PLAIRAIT PAS COMME GOUVERNEUR-GENERAL

Le cabinet fédéral a, paraît-il, signifié aux autorités impériales que la nomination du duc de Connaught comme gouverneur-général du Canada, en remplacement de lord Grey, ne lui agréerait point. Il en est venu à cette décision à la séance du conseil hier.

Le gouvernement impérial, avant de choisir un gouverneur pour le Canada, soumet le nom du candidat au gouvernement local, par courtoisie. C'est ce qu'il a fait, avec le résultat que l'on sait. Le cabinet fédéral estime, dit-on, que ce choix serait de nature impopulaire. Dans les circonstances, il gâterait les combinaisons impérialistes, en voulant les précipiter.

L'imbroglio de l'affaire Lumsden

M. WALLACE NESBITT REFUSE D'AGIR COMME AVOCAT (Dépêche spéciale)

Ce matin, il y a eu réunion du comité sur l'affaire Lumsden. Les oppositionnistes démissionnaires, MM. Crothers, Lennox et Barker, se sont abstenus d'y assister. M. Wallace Nesbitt, choisi comme avocat de M. Lumsden par la majorité du comité, a refusé d'agir comme tel. La majorité ministérielle a alors choisi, pour le remplacer, M. Chrystie, avocat libéral d'Ottawa. On devra commencer jeudi l'audition des témoins. Les ingénieurs mis en cause sont tous à Ottawa. L'opposition a eu un caucus, ce matin, quant à cette affaire Lumsden. Elle a décidé d'amener tout ceci devant la Chambre, dès que M. Geoffroy, président du comité, fera son rapport. Il n'est pas probable que cela ait lieu cet après-midi.

Mais ce devra être avant jeudi.

Des barrières de péage dans Montréal

M. Aldéric Lavergne, président du Club des citoyens de Rosemont, a été délégué par un groupe de contribuables pour demander au Comité exécutif de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour supprimer les barrières de péage dans la partie de Rosemont annexée à Montréal, et formant partie du quartier Sainte-Marie.

Il a demandé aussi l'installation de bornes-fontaines. Il y a eu, depuis le printemps, dans cette partie de la ville, trois incendies, et les pompiers ont dû se servir de 8,000 pieds de boyaux; et les compagnies d'assurance-feu ont décidé de résilier tous les "risques" qu'elles ont dans ce quartier.

Le comité prie M. Lavergne de produire ses réclamations par écrit et d'y joindre des croquis afin que ces questions soient mises à l'étude par les services dont elles relèvent.

Les Assises Criminelles

LE PROCES AUGUSTINO CANNATA. La femme de Mancuso, Anna Maria Gravano, a corroboré le témoignage de son mari, à savoir, que Cannata avait tiré et blessé Mancuso sans provocation. En réponse à une question de M. Dubouche, l'avocat de l'accusé, le témoin jura qu'il n'avait aucun moment ni elle ni son mari n'ont demandé de l'argent au Bourcier pour arranger l'affaire.

Le chef de Police de Lachine, qui a arrêté avec l'agent Laforce, Cannata, dit qu'il a trouvé sur lui un revolver chargé, mais il n'a pas remarqué s'il y avait une, deux ou trois cartouches de l'arme vides de projectile.

Joseph Charbon, Chis McGill pour le ministère public et les Italiens Perrot, Peligano, et Gallo pour la défense, ont ensuite été entendus. Ils ont tous été témoins de l'agression.

M. Lefebvre témoigne et déclare que c'est le 10 décembre au matin qu'il a constaté le vol. La porte de derrière avait été brisée et les marchandises avaient disparu. Tout était sans dessus dessous dans le magasin.

Mme L. Adler, r. Craig ouest, a acheté une peau de loutre, d'un individu avec lequel l'inculpé s'est présenté à son magasin. Elle payait \$1. Le prix demandé était de \$100, accompagnés des deux vendeurs et elle avertit immédiatement la Sûreté. Elle a le signalement du vendeur dans ses livres, ce n'est pas l'accusé, mais il était présent et elle le reconnaît bien.

On entendra les plaidoiries cette après-midi. Bourque n'a pas d'avocat. Il se défend lui-même.

PROCES REMIS. — Le procès de M. McDougall, Paterson et Bloomfield, les directeurs des mines intéressés dans la grève de la Dominion Colliery à Sydney, qui ont été mis en accusation par les grands jurés, pour répondre à une prévention de libelle, ne subiront leur procès qu'au prochain terme des Assises, car les inculpés sont en voyage, et il serait très difficile de réunir tous trois, pour le présent terme.

L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT DE ALBERT MASSE

LE TEMOIGNAGE DU MEDECIN AUTOPSISTE REVELE QUE LE JEUNE MASSE DONT LE CADAVRE A ETE TROUVE ENSANGLANTE SUR LE FLEUVE, A ETE VICTIME D'UN ASSAUT MURTRIER.

Le coroner a présidé ce matin à l'enquête sur la mort du jeune Albert Masse, samedi, le 26 février, après sonner le matin, sur la glace entre Montréal et Longueuil.

Il appert d'après le témoignage de M. Masse, père, résidant 210 rue de Champe de Mars, que son fils s'absentait samedi, le 26 février, après sonner le matin, sur la glace entre Montréal et Longueuil.

Béribé déclare que Massé vint chez lui, samedi soir, le 26 février, vers 10 heures, et qu'il fut retrouvé, le lendemain, sur la glace entre Montréal et Longueuil.

M. Jos. Euclide Courtemanche, épicière, 24 rue Rachel est le témoin qui a vu le cadavre de Massé, le dimanche matin, à 10 heures, au lieu de huit. Il dit encore que Massé, lorsqu'il était en train de se diriger sur l'oriental Café, tandis que Caron, avait paré de l'hôtel Métropole.

M. Ludger Taillon, barbier, rue Rachel, vint jurer qu'il avait vu Massé, rue S.-Laurent, près de la rue Sainte-Catherine, dimanche, le 27, à trois heures et demie de l'après-midi. M. Taillon faisait partie du jury qu'il dut laisser pour rendre son témoignage.

Le Dr Dugas, qui a fait l'autopsie du cadavre, de concert avec le Dr. McTaggart déclare que Massé portait une blessure au front, mais qu'il ne pouvait être que la conséquence de coups reçus avant sa mort. L'estomac conservait des aliments non encore digérés et les organes exhalaient l'odeur de l'alcool. Le docteur McTaggart corrobore en trois points les déclarations de son collègue.

De nombreux témoins sont assignés pour mardi prochain à 10 heures, alors que l'enquête dans cette affaire encore mystérieuse sera continuée.

Cantonier blessé

M. Thomas Lacaille, cantonnier municipal, était à travailler, rue S.-Urbain, vers huit heures, ce matin, lorsqu'un cheval, en tombant, lui infligea de sérieuses contusions. On l'a transporté à l'hôtel-Dieu.

Chronique des Tribunaux

GREVISTES CONDAMNES. — Le recorder Weir a rendu jugement hier, dans cette affaire des ouvriers en confédération qui ont gagné le travail sans permission, pour se mettre en grève.

Moritz Copersmith et S. Roler, de la dame, le premier à \$10 d'amende ou un mois de prison, et le second à \$5 ou vingt jours.

Les trois employés, Israel Goldstein, Ab. Bachman et M. Borenblatt et la maison Sommer & Cie, ont été condamnés à payer chacun \$10 d'amende ou de faire un mois de prison.

TATERENSKY ACQUITTE. — Cet intermédiaire russe, qui était accusé de complicité avec Shytkopyk et Alouff—ces derniers purgent actuellement une condamnation au pénitencier—d'avoir conspiré en servant d'interprète dans la fameuse affaire des faux accidents, a été acquitté ce matin. Le juge Choquet, a déclaré que la preuve n'avait pas suffisamment établi que Morris Taterensky, connaissait la nature frauduleuse des réclamations.

CINQ ANS DE BAGNE. — John Burnett a été condamné à cinq ans de bagnes par le juge Choquet ce matin. Burnett avait de complicité avec un nommé Leblanc, un cocher de place, assailli et volé \$600 à un voyageur de commerce, M. Cedarstrom, au cours de l'automne dernier.

Leblanc, subit son procès aux dernières Assises et fut condamné à cinq ans de pénitencier. Pendant le procès, Burnett était introuvable. Ce n'est qu'au commencement de janvier dernier que la Sûreté a pu l'appréhender. Il fut retrouvé à Ottawa et on l'amena à Montréal où il vient de subir son procès avec le résultat précité.

UN BIGAME CONDAMNE. — Alphonse Clavette, dont nous avons raconté l'histoire il y a quelque temps, a été trouvé coupable de bigamie et condamné à deux ans de séjour à S.-Vincent de Paul.

Le bigame alléguait qu'il avait contracté un second mariage parce qu'il avait entendu dire qu'une femme s'était mariée à Sorel et qu'il avait vu la victime être son épouse.

UN VOL ATDACCIEUX. — Hier soir Mme Sarah Florin, 873 S.-Dominique entendit du bruit dans une des chambres de son logis, elle alla voir ce qui s'y passait et à sa grande surprise constata que le meuble était rempli de vêtements. Elle se précipita vers la porte et vit un individu qui venait de s'enfuir. Elle courut à la recherche de son mari et le trouva dans une chambre voisine. Elle se précipita vers la porte et vit un individu qui venait de s'enfuir. Elle courut à la recherche de son mari et le trouva dans une chambre voisine.

BLESSE D'UN COUP DE COLTEAU. — Le 15 janvier, à 19 heures, Joliette, arrivait à la police vers 7 h. 20 ce matin, que son beau-frère, un jeune homme de 19 ans, Dumro Beronier, venait de l'assailir avec un couteau et lui avait causé de légères blessures au bras. Des agents se rendirent chez la blessée, mais Dumro s'était enfui. Après recherches on le trouva chez ses amis au 488 r. Joliette et il fut traduit devant le magistrat Leet ce matin Dumro se dit innocent. On enquêtra sur cette affaire le 15 janvier, on ignore complètement la cause de cette agression. Les intéressés ne parlent que le Roumain et il n'est pas facile de comprendre ce qu'ils racontent.

M. Ethier, avocat de la Ville, consulté à ce sujet, rédigea la recommandation qu'il faisait le 15 janvier, au coroner à la Commission de police: de demander au Conseil, si l'on est satisfait des travaux, d'acquiescer cette recommandation. Comme le Comité devra consulter le rapport de l'ancienne Commission, la question est renvoyée au jeudi 10.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

W. J. Condon, a intenté une action en dommages-intérêts au montant de \$10,000 contre Edouard Bastien, de Montréal, pour fausse arrestation. Condon, arrêté sous prévention de fraude commerciale, a été acquitté par le grand jury.

Ce qu'on en pense chez M. Brodeur

Saint-Hilaire, dans le comité de Rouville, est la demeure du ministre de la Marine, l'hon. M. Brodeur. Cette paroisse renferme une quinzaine de conservateurs. Elle a donné au ministre, aux dernières élections générales, que chose comme 175 voix de majorité. On y a recueilli jusqu'ici 141 signatures contre le projet Laurier-Brodeur. Il reste encore une feuille à remplir, et le nombre des signatures atteindra alors CENT SOIXANTE, soit la majorité absolue des votants. Si l'on songe à l'estime personnelle dont M. Brodeur jouit dans le comté de Rouville et particulièrement à Saint-Hilaire, on a l'impression de la force du sentiment anti-impérialiste dans notre province. Voici la liste complète des signataires: J. Gaudreault, Pire; P.-H. Hébert, Anselme Jacques, J.-B. Boisvert, A. Désautels, N. Dupré, Ag. Côté, Frs. Brouillette, Stanislas Guillot, Henry Cadioux, Frs. Guillot, Joseph Allaire, Joseph Guillot, Joseph Delage, Joseph Lampron, André Lafontaine, Azarie Charbonneau, Mme P.-A. Lahaie, née Evangéline Thévo, Vve Charles Blanchard, Mme Théo. Richer, Edouard Verrette, A. Cheval, M.D. Joseph-F. Goulet, L.-U.-A. Goulet, J.-B. Allaire, Johnny Poiré, L. J. Dumais, Dumais, François Douville, Jos. Doiville, Mme J.-B. Cazelles, Charles Larivière, J.-B. Pailleur, A. Boisy, Pierre Demers, Joseph-A. Douville, Donat Anther, Lionel Noisieux, Lorenzo Benoit, Niste Robert, André Robert, Isid. Aubert, Joseph Boisjoli, Stanislas Benoit, Emile Robert, Frédéric Viens, Louis Harnois, Ephrem Boissy, Camille Jeannotte, Ananie Miller, A. Vigeant, Mag. Bourdus, Is. Messier, Joseph Emond, Roland Douville, Harnaisias Guillotte, Adolphe Larivière, Gédéon Plante, Joseph Chivé, Emile Théoret, G. Lahaie, A. Plourde, Irénée Chicoine, Aimé Laporte, Joseph Anther, Willie Cardinal, Thomas Burrelle, Xavier Dussault, Mme L. Jeanne, Joseph Plante, F.-X. Faillé, A. Rochet, Aimé Eberhart, Dame Vve L.-A.-T. Brodeur, William Plante, Aug. Larivière, Pierre Chivé, Louis Lespérance, Téléphore Lahaie, F.-G. Lahaie, Félix Lahaie, E. Ducharme, Louis Chevalier, Joseph Déjourné, Louis Chevalier, Alexis Charoin, Olivier Leclerc, Arène Viens, Eudora Poiré, Rodolphe Viens, Joseph Lajoie, Olivier Lajoie, Azarie Lahaie, Michel Violette, Cyrille Viens, François Renaud, Jos. Déry, Amédée Auclair, P.-L. Monast, Sidore Auclair, Aristide Comtois, Cris. Larivière, Alex. Leduc, Louis Bégin, Dame G. Gélouze, Ephrem Cardinal, Achille Boulay, A. Boucher, Victor Leduc, Elie Leduc, Hevey Saint-Georges, Joseph-C. Saint-Georges, Polydore Leduc, Louis Jans, Henri Noisieux, Mizal Larivière, Joseph Larivière, Antoine Leduc, Arsène Comtois, Auguste Renaud, Azarie Roy, Joseph Guilmin, A. Halde, J. Beauchemin, P.-J. Landonis Millier, Emile Auclair, Joseph Penelle, Samuel Auclair, Frédéric Noisieux, Charles Larivière, Ernest Cardinal, Adolphe Racicot, Eugène Gaboury, Aimé Larivière, qui plus deux signataires illisibles, ce qui donne le total indiqué plus haut.

Mesdames, allez chez Dupuis

Et assistez aux "Ventes du Matin", de 8 h. 30 à 11 h. 30, si vous voulez bénéficier d'occasions comme il n'en se trouve que là.

Les marchandises offertes sont toujours de la plus haute nouveauté, de qualité supérieure et d'un bon marché sans égal.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.

Demain, mercredi, à la Vente du Matin, aux heures plus haut mentionnées, des valeurs extraordinaires seront offertes aux Rayons de Soies, Broderies, Bourses, en particulier, et aux autres rayons vous pourrez encore obtenir mieux que n'importe où ailleurs. Allez-y donc à bonne heure, vous en reviendrez satisfaites, ayant fait d'excellents achats et réalisé de notables économies.